



<http://apidoc.ijmndo.com/>

SYNTHÈSE DES JOURNÉES PROFESSIONNELLES « LIVRE ET LECTURE » DES 3 & 4 NOV. 2014

Lecture publique : mutations des pratiques professionnelles au travers des actions culturelles et des outils numériques

Les journées professionnelles « Livre et Lecture » font partie du plan 2014 des actions de mise en œuvre des préconisations des « Assises du Livre et de la Lecture »¹ qui ont eu lieu en septembre 2013. Elles sont initiées et soutenues par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif était de proposer un espace privilégié aux professionnels des bibliothèques, médiathèques et centres de documentation, pour :

- échanger et valoriser les initiatives dans les domaines des actions culturelles et/ou initiatives numériques ;
- formuler les besoins et attentes dans ces deux domaines et plus particulièrement en matière de développement d'une offre de services numériques.

Ces deux journées, ont été organisées par la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie ([MLNC](#)) en partenariat avec l'Association des professionnels de l'information documentaire en Nouvelle-Calédonie ([APIDOC](#)).

En dépit de difficultés identifiées : moyens matériels, indisponibilités administratives et techniques, **les professionnels ont exprimé leur intérêt et leur volonté de faire évoluer leurs pratiques** en développant leurs compétences et leurs équipements numériques.

L'objectif majeur étant de **répondre aux évolutions des pratiques des usagers, l'évolution vers la bibliothèque numérique devient le complément indispensable** à l'offre « traditionnelle » des fonds documentaires papiers.

Les échanges ont permis de rappeler **plusieurs éléments favorables** à la mutation des pratiques professionnelles :

- le rôle majeur du **lien social et du développement de la citoyenneté** entretenu par l'activité des bibliothécaires et documentalistes ;
- le **capital humain** (compétence, médiation, proximité) ;
- l'existence d'**associations professionnelles représentatives** (APIDOC, ABPN) ;
- l'existence d'un **réseau documentaire calédonien** (REDOCAL).

¹Rapport disponible sur demande à la MLNC et/ou à la DCCFC (Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)

Toutefois, pour mener l'évolution souhaitée, il apparaît nécessaire que les professionnels de la lecture publique :

- s'approprient, autant que faire se peut, dans leurs pratiques privées autant que professionnelles, les **outils numériques** (tablettes, liseuses, smartphones) ;
- identifient au sein de chacune des associations un « **porte-voix** » afin d'assurer la veille et la coordination ;
- aident dans leurs structures respectives et selon les moyens mis à leur disposition à **diminuer la fracture numérique** entre les habitants des trois provinces.

L'action culturelle a donné lieu aux présentations des équipes :

- de la médiathèque du Nord (Poindimié/Pwêêdi Wiimîâ) ;
- de la médiathèque de l'Ouest (Koné/Khoonê) ;
- de la bibliothèque Bernheim (Nouméa et réseau) ;
- de la médiathèque de Rivière-Salée (ville de Nouméa).

L'action culturelle fait partie intégrante du métier de bibliothécaire et de **l'activité de médiation**; elle représente un facteur indispensable à la valorisation des fonds documentaires et contribue à **entretenir et à développer les liens étroits avec le public**. Ainsi, les professionnels développent et proposent un vaste panel d'offres d'animations, régulières ou ponctuelles, *in situ* ou hors-les-murs, avec une véritable exigence de qualité (préparation, outils, formation).

L'action culturelle donne lieu à la mise en œuvre de **nombreux partenariats** avec le tissu associatif, d'autres structures culturelles, des artistes et intervenants prestataires².

Pour exemple : médiathèque de Rivière-Salée (ville de Nouméa) et Centre d'art ; médiathèque du Nord et festival de cinéma Ânûû-rû âboro, médiathèque de l'Ouest et ADCK pour des expositions.

L'action culturelle nécessite d'être accompagnée par des **formations professionnelles spécifiques**. Ces formations peuvent être réalisées localement par :

- une mutualisation des expériences (échanges entre professionnels),
- des organismes de formation comme l'IFAP (agents de la fonction publique),
- des intervenants artistiques,
- des animateurs multimedia,
- des formateurs ou experts extérieurs (nouvelles technologies, etc.).

De plus, les projections de formation pourraient intégrer des missions hors territoire afin d'enrichir l'offre et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et d'évolution dans les pratiques.

En effet, les participants soulignent un fort **besoin d'échanges d'expertises et/ou d'expériences entre professionnels** des différentes structures afin, notamment, d'améliorer leurs actions culturelles.

Mais également une **coordination des programmations culturelles** pour ne pas proposer les mêmes actions, sur les mêmes créneaux afin de **diversifier l'offre auprès des différents publics** (intergénérationnel : des bébés aux seniors, scolaires, public handicapé, etc.).

Toutefois les professionnels soulignent des difficultés pour que les actions puissent toucher les **publics empêchés** (hôpitaux, prison, illettrisme).

²Difficultés administratives pour engager les prestations des intervenants : validation avec les directions de l'enseignement, nécessité de prestataires inscrits au RIDET...

Le représentant de la [Mission aux Affaires Culturelles](#) rappelle que des crédits d'Etat sont disponibles notamment pour les actions en faveur de ces publics en difficulté ou des publics éloignés (Centre National du Livre, ou « Contrat territorial lecture »).

La [Direction de la culture de la province Sud](#) présente également les soutiens et ses services d'information et d'accompagnement des professionnels de la culture. De plus, il est proposé que certaines questions professionnelles puissent être transmises au conseil d'administration de la **bibliothèque Bernheim** et que, les missions statutaires de cet établissement territorial, soient révisées afin de mieux prendre en compte les réalités de terrain sur le territoire, et ainsi les besoins de ce secteur d'activité.

La profession souffre d'un **déficit de communication**, car même s'ils se connaissent et apprécieraient de travailler davantage ensemble, les professionnels de la lecture publique ne peuvent pas toujours s'organiser pour mener des actions communes ou concertées. Les animations créées dans chaque structure, (jeux à partir de livres locaux, quizz, mini-expositions) pourraient être partagées. De plus la liste du réseau documentaire Calédonien ([REDOCAL](#)) est sous utilisée. Pour tenter de pallier à ce manque l'APIDOC prévoit en 2015 d'organiser des journées professionnelles sur le thème de la communication.

Plusieurs freins rendent délicat la mutation des pratiques vers le numérique :

- **le manque d'équipement** : nécessité de soutenir l'acquisition des outils, notamment par des aides à l'achat de tablettes, liseuses, clés 3G... ;
- le transfert de la gestion des **cyberbases ou espaces publics numériques** aux médiathèques afin de les pérenniser ;
- **la décharge de travail des professionnels** pour qu'ils puissent participer aux réflexions et réunions de travail, à la prospective, aux recherches d'initiatives autour des nouvelles technologies sur leur métier³ ;
- l'amélioration de la communication : libérer l'accès aux outils informatiques (*par exemple, Google Drive* pour des échanges en réseau, *Doodle* pour de la planification), aux options et accès de navigation Internet, mais également les capacités des boîtes mail, les accès aux appels téléphoniques...

La question du numérique a donné lieu aux communications sur :

- les Assises du numérique de 2010 (MLNC) ;
- les journées professionnelles de 2012 - les ressources documentaires numériques (APIDOC/ABPN) ;
- l'étude des usages, attitudes et attentes numériques des jeunes de 19-25 ans en Nouvelle-Calédonie de 2013 (Observatoire du numérique / UNC) ;
- l'informatisation et les services *nouvelle génération* (Bernheim) ;
- La plateforme e-SIDOC du CDP-NC ;
- La solution eNova-NC (Decalog).

La question du numérique fait apparaître plusieurs **priorités** :

- **sensibiliser aux enjeux et aux besoins** les décideurs (élus et représentants institutionnels), les responsables des structures et leurs services informatiques ;
- **impliquer et/ou équiper** les professionnels (**accès aux outils**) ;
- développer l'**initiation et les formations** des professionnels (compétences) ;

³Actuellement, il semble plus simple (voir la seule option envisageable) de prendre du congé pour participer à des journées professionnelles, que d'obtenir une autorisation officielle.

- **anticiper** les demandes des usagers déjà et mieux équipés, notamment les jeunes ;
- **améliorer la représentation professionnelle** en déterminant deux « porte-voix » (un pour chaque association professionnelle) pour la coordination ;
- **développer les actions collectives** et continuer la coopération interprofessionnelle.

L'exemple du travail de prospective mené par la [médiathèque de Rivière-Salée](#) pour développer son offre numérique (veille et cahier des charges⁴) et ainsi mieux répondre aux attentes de son public, a fortement interpellé les professionnels présents.

Ainsi, il est proposé et validé par les participants que le projet de la médiathèque de Rivière-Salée devienne le **projet pilote** d'un **développement d'offres numériques dans une structure de lecture publique en Nouvelle-Calédonie** (dimensionnement d'une structure intermédiaire). Ce projet devra être officiellement porté à la connaissance de l'exécutif municipal de la Ville de Nouméa de manière à ce que soit validée la participation de la responsable de la médiathèque au comité de travail.

Suite à la proposition de la représentante de la Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté ([DCCFC](#)), d'accompagner la coordination d'un **comité de travail** sur les questions liées au numérique au sein de la lecture publique, les professionnels présents proposent :

- que la médiathèque de Rivière-salée (ville de Nouméa) coordonne la **première réunion** (fin 2014) pour composer le comité et définir le cahier des charges du projet pilote ;
- que la MLNC et l'APIDOC formulent un **courrier** commun aux institutions de tutelle et aux responsables des structures afin d'autoriser les personnels volontaires à pouvoir participer aux réunions de travail (reconnaissance officielle des implications) ;
- le **comité de travail** soutiendra les échanges (sur les matériels, formats, accès, formations, etc.), testera les outils ou solutions techniques (fournisseurs et plateformes) et effectuera les demandes officielles de financement du projet.

Par ailleurs, tout au long des échanges, les professionnels présents ont exprimé :

- le besoin d'être mieux formés à l'utilisation des outils et fonctionnalités des **outils numériques** (tablettes, liseuses, smartphones) ;
- la nécessité que l'**APIDOC**, association professionnelle représentative des professionnels de la lecture publique et de la documentation, puisse **bénéficier d'un personnel permanent**. Ce personnel réaliserait **également** la veille, la communication interprofessionnelle, **et pourrait être** le coordinateur et référent du comité. Des démarches auprès des institutions vont être effectuées dans ce sens.

L'[Observatoire du numérique](#) a proposé, en lien avec la Maison du livre et dans la mesure de ses disponibilités et moyens, **d'apporter ses conseils et son expertise**.

Clôture de ces journées sur une note **très positive des acteurs**, et la satisfaction que des actions concrétisent les réflexions menées.

Ainsi, les **suites proposées à court terme** sont :

- réunion d'ici la fin du mois de l'année 2014 ;
- constitution du comité de travail « Le numérique en bibliothèque de lecture publique » ;
- réalisation du cahier des charges du projet pilote ;
- courriers aux partenaires et aux institutions (permanent APIDOC et participation au comité de travail) ;
- meilleure circulation de l'information au sein de la profession.

⁴Définition des objectifs par priorités, rétro-planning, publics, moyens financiers (estimation), techniques (offres, solutions informatiques), juridiques (réglementation), humain (formation).